

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 69 du 10 septembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

DÉCISION N° 1398/ARM/EMM/PS/ORT

portant création de la formation Duguay-Trouin – équipage Bleu.

Du 06 septembre 2021

DÉCISION N° 1398/ARM/EMM/PS/ORT portant création de la formation Duguay-Trouin – équipage Bleu.

Du 06 septembre 2021

N O R A R M B 2 1 0 2 1 7 0 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.2.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu l'instruction n° 25/DEF/EMM/PL/ORA-- du 26 avril 2006 relative à l'organisation des forces sous-marines (n.i. BO) ;

Vu l'[instruction générale N° 14/DEF/EMM/ORI du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime](#) ;

Vu l'[instruction N° 177/DEF/EMM/RQJ du 2 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif](#) ;

Vu l'[instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu la décision du 29 juillet 2021 portant délégation de signature (état-major des armées) (n.i. BO ; JO n° 176 du 31 juillet 2021, texte n° 30) ;

Vu la convention du 1er septembre 2019 entre l'État français et la société NG relative à la mise à disposition d'une équipe de soutien de la Marine nationale avant prise en charge de la sécurité du SNA Duguay-Trouin dans le cadre du marché SRU Barracuda, modifiée par l'avenant du 23 juillet 2021,

Décide :

Article 1^{er}

Préambule.

La formation administrative « *Duguay-Trouin - équipage Bleu* » est créée à compter du 6 septembre 2021.

Article 2

Organisation.

Basée à Cherbourg pour la poursuite des essais de réception du bâtiment, la formation administrative « *Duguay-Trouin - équipage Bleu* » est placée sous le commandement organique de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST).

Article 3

Armement et essais.

Le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Duguay-Trouin* prendra armement pour essais ultérieurement. Le bâtiment acquerra alors le statut de navire de guerre et d'élément naval de force maritime.

L'industriel conserve la pleine responsabilité du bâtiment jusqu'à sa réception par l'Etat. Par dérogation à l'instruction générale susvisée, les responsabilités du commandant envers le bâtiment sont assumées selon des modalités précisées par la convention susvisée, conclue entre l'industriel et l'État.

Article 4

Automatisation.

Clair libellé de l'unité : SNA *Duguay-Trouin - équipage Bleu*.

Code d'identification : 0AG2.

Implantation géographique : Cherbourg.

Article 5

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

